

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 704

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 704 3 novembre 1983

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly
Erika Sutter-Pleines

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis
Gil Stauffer

20 ANS

704

Domaine public

Brouillard et feux de code

Quant au dernier tour des élections nationales, une fois calculés les gains, les pertes et les pourcentages — exercice nécessaire, une des entrées classiques de l'interprétation politique — ce qui frappe, ce sont les progrès constants du régionalisme, du clientélisme, du poids des groupes de pression, non seulement professionnels (voir aussi plus loin: «Place aux infiltrés!»).

Entre ces deux images abstraites du citoyen, d'un côté le citoyen sans préjugés, connaissant le travail des élus, sachant quelles sont les grandes options nationales, et qui, par son vote, exprime une sanction pour le passé et un choix pour l'avenir et, de l'autre côté, le citoyen ignorant du travail parlementaire, mais surdéterminé par son milieu, ses relations, porté à faire confiance et à suivre quelques recommandations d'esprit de clocher, de ces deux images typiques prédomine la seconde.

Pourquoi cette superposition? L'abstentionnisme opère un tri important. De même que, dans une liste d'adresses surabondante, le démarcheur trie les meilleures cibles en fonction du niveau de vie ou des habitudes de consommation, l'abstentionnisme décante. Les citoyens actifs sont présumés suggestionnables.

Les partis eux-mêmes, voir notamment le Parti radical vaudois, encouragent les campagnes personnelles, basées sur l'influence régionale d'abord, puis sur toute relation quelle qu'elle soit, relations d'affaires, culturelles, etc. (voir plus loin: «le combat des chefs»). D'où, par effet de régionalisme, une surreprésentation des milieux liés à l'agriculture, dont certains élus paraissent bien peu préparés pour un mandat national.

Enfin, des associations puissantes exercent, à travers les partis, transpolitiquement, un pouvoir que le jeu de la proportionnelle rend aisé. Ainsi, la

députation genevoise semble divisée en deux camps: les représentants de l'économie et de ses options idéologiques et les défenseurs de l'environnement, consacrés prioritairement à cette tâche.

L'effacement du politique est facilité par le brouillard qui entoure les travaux parlementaires. Les navettes entre les deux Chambres ne permettent pas à un citoyen, même bien informé, de suivre l'évolution d'un projet. La dernière législature a vu, d'ailleurs, un abus fréquent des artifices dilatoires de la procédure. Mais même pour les décisions arrêtées et entrées en vigueur, le rapport entre le vote des parlementaires et la vie concrète n'est pas perçu. Par exemple entre les choix financiers et le coût des cotisations de l'assurance-maladie. Seuls les fonctionnaires ont perçu clairement ce type de relations, non par corporatisme, mais par situation.

Dans le brouillard donc, les codes prennent toute leur importance, ceux du régional, ceux des distributeurs de label.

A côté du confidentialisme du monde des affaires, surgit un confidentialisme non plus privé, mais public. Il ne repose pas sur le secret, mais sur l'absence de communication. Il n'y a plus de mise en équation.

Désormais, il faut considérer le memento comme un moyen politique.

A. G.

GAUCHE, DROITE, AILLEURS

Place aux infiltrés!

Après les élections fédérales, le paysage politique apparaît comme figé. Certes, à considérer le nombre des sièges conquis par les uns et perdus par les autres, on peut avoir l'impression du mouvement. C'est oublier que l'élection majoritaire, qui prévaut pour le Conseil des Etats (Jura excepté) et

SUITE AU VERSO